

CONSEIL GENERAL DE VALANGIN

SEANCE EXTRAORDINAIRE

LUNDI 26 SEPTEMBRE 2011, SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidence : Isabelle de Angelis Margueron

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2011
3. Règlement communal relatif à la gestion des déchets
4. Demande de crédit de CHF 18'500,- pour étude amélioration eau potable puits de Sorgereux
5. Demande de crédit de CHF 56'000,-- pour la pose de panneaux solaires sur le toit du collège
6. Demande de crédit de CHF 30'000,- pour la mise en séparatif de la halle de gymnastique et de l'immeuble « La Lessiverie ».
7. Adhésion partielle cercle scolaire Fontenelle Val-de-Ruz
8. Arrêté relatif à l'adoption du règlement général du Syndicat intercommunal de l'EORÉN
9. Nomination d'un membre à la commission du Feu
10. Nomination d'un membre à la commission Trafic
11. Nomination d'un membre à la commission des Finances
12. Nomination d'un membre à la commission Révision des règlements communaux
13. Nomination de deux membres à la commission Monuments historiques
14. Informations du Conseil communal
15. Interpellation
16. Divers

Après avoir appris l'absence de Mme Deluz, présidente du Conseil général, c'est Mme de Angelis Margueron, vice-présidente qui ouvre la séance à 20h00. Elle demande s'il y a des modifications ou des adjonctions à l'ordre du jour ?

M. Wälti, concernant le point 6, explique que la demande de crédit sera finalement de CHF 70'000,- étant donné que les canalisations souterraines ne sont pas en très bon état. Il serait dommage de refaire le revêtement sans changer ces canalisations vétustes qui pourraient sauter à brève échéance.

Cette modification est approuvée à l'unanimité.

1. Appel

11 personnes présentes

3 personnes excusées : Mme E. Deluz et MM. Y. Morand et F. Allemann

1 personne absente : Mme Christine Soguel

2. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2011

Aucune remarque.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Règlement communal relatif à la gestion des déchets

M. La Grutta explique que toutes les communes du canton ont reçu le même règlement. Le Conseil communal a pris des options en parallèle avec les autres communes du Val-de-Ruz afin d'être en adéquation.

La taxe sera perçue par habitant, comme maintenant. Il sera injecté 30% d'impôt. Les entreprises auront le choix. Une séance est prévue le 3 octobre pour leur expliquer les possibilités qui s'offrent à elles.

La taxe de base sera définie chaque année en fonction du résultat du compte de fonctionnement. Cette taxe est de la compétence du Conseil communal.

La vice-présidente lit l'arrêté (seulement les sous-titres). Aucune remarque de la part du Conseil général.

Au vote :

L'arrêté dans son ensemble est accepté à l'unanimité.

4. Demande de crédit de CHF 18'500,- pour étude amélioration eau potable puits de Sorgereux

Suite à la motion déposée en décembre 2009, le Conseil communal a demandé plusieurs offres. M. La Grutta explique que 3 offres sont parvenues au Conseil communal. Après examen de chacune d'elle, le choix du Conseil communal s'est porté sur l'offre de M. Matthey. Il propose la recherche de l'origine des nitrates et quelles mesures prendre. Il s'agit de l'approche la plus appropriée aux souhaits de la motion.

Mme Charrière ajoute qu'on a de la chance d'avoir des sources à Valangin et qu'il faut tout mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'eau indigène et ne pas chercher de l'eau ailleurs. La plupart des villages du Val-de-Ruz sont en dessous de 20mg/l de nitrate. A Valangin, cela ne baisse pas et il faut trouver pourquoi. C'est le but de l'étude Matthey.

M. Charrière lit le rapport des dernières données de teneur en nitrate, cela avoisine toujours avec les 30mg/l. Il se déclare satisfait d'avoir enfin une réponse à la motion.

Mme de Angelis Margueron demande pendant combien de temps les mesures seront prises ? M. La Grutta lui répond qu'elles seront faites depuis maintenant et jusqu'à la fin du printemps 2012, avec toutes les conditions météorologiques possibles. Il ajoute que si on regarde les données, c'est souvent pendant les mêmes mois que les taux sont élevés.

Au vote :

Art. 1 : 10 oui

Art. 2 : 10 oui

Art. 3 : 10 oui

Art. 4 : 10 oui

L'arrêté dans son ensemble est accepté à l'unanimité.

5. Demande de crédit de CHF 56'000,- pour la pose de panneaux solaires sur le toit du collège

M. Vieira explique que cette demande est motivée par le fait qu'une bourse énergie solaire de EWZ est octroyée par la ville de Zürich et que notre projet, présenté par l'entreprise Perroud, a été accepté.

EWZ propose d'acheter le courant à 39,5cts.

Le Conseil communal trouve intéressante la démarche. Il ne s'agit pas d'une opération financière mais une participation au développement durable et donne une bonne image de la commune.

Au vote :

Art. 1 : 9 oui, 1 abstention

Art. 2 : 9 oui, 1 abstention

Art. 3 : 9 oui, 1 abstention

Art. 4 : 9 oui, 1 abstention

L'arrêté dans son ensemble est accepté par 9 oui et 1 abstention.

6. Demande de crédit de CHF 70'000,- pour la mise en séparatif de la halle de gymnastique et de l'immeuble « La Lessiverie »

M. Wälti explique que ces deux bâtiments communaux n'ont pas encore été mis en séparatif, avec celui de l'usine. Ce sont les seuls bâtiments de ce quartier qui ne sont pas encore raccordés correctement.

Les crédits déjà accordés ne sont pas encore totalement épuisés, néanmoins devant la halle de gym le revêtement est dans un très mauvais état et des grilles d'écoulement ne peuvent plus être atteintes par l'eau de ruissellement. Ce crédit servirait également à réparer la chaussée. Les ingénieurs d'AJS ont pris contact avec M. Gabus qui leur a déconseillé de refaire un revêtement sans changer les conduites d'eau, car ces conduites sont dans un très mauvais état et menacent de sauter d'un moment à l'autre.

On pourrait juste faire le séparatif, mais laisser des conduites défectueuses sous un nouveau revêtement ce n'est pas logique.

C'est la raison pour laquelle le Conseil communal demande ce crédit supplémentaire et augmenté à CHF 70'000,-.

M. Balmer est d'avis que tant qu'on y est, il faut tout refaire.

Mme de Angelis Margueron demande s'il y aurait des restrictions de trafic pendant les travaux ? Oui, répond M. Wälti, obligatoirement, mais elles seraient de courte durée.

Les travaux commenceraient le plus vite possible, avant l'hiver.

La déchetterie serait déplacée et une information serait faite. Il faudrait aussi inciter les citoyens à utiliser de manière plus intensive la déchetterie de Plaines-Roches.

Au vote :

Art. 1 : 10 oui

Art. 2 : 10 oui

Art. 3 : 10 oui

Art. 4 : 10 oui

L'arrêté dans son ensemble est accepté à l'unanimité.

7. Adhésion partielle cercle scolaire Fontenelle Val-de-Ruz

Mme Charrière retrace l'historique de ce dossier. On pouvait faire partie d'un ou deux cercles scolaires. La commune a choisi et a été autorisée à faire partie de 2 cercles, celui de la Fontenelle pour les degrés primaires et celui de l'ESRN pour les degrés secondaires.

Le Conseil communal recommande d'accepter cette adhésion et de faire partie de 2 cercles scolaires.

Le Conseil général doit encore permettre au Conseil communal d'écrire au Conseil intercommunal de la Fontenelle pour leur signaler notre adhésion partielle.

Il demande donc au Conseil général d'accorder cette autorisation.

Le Conseil communal espère garder les classes à Valangin et c'est dans le cercle scolaire du Val-de-Ruz qu'on est le plus sûr de les conserver.

Les primaires iraient au Val-de-Ruz et les secondaires aux Terreaux demande Mme de Angelis Margueron ? Oui, répond Mme Charrière.

Il y aura peut-être des changements dans le futur mais pour l'instant c'est comme ça que c'est prévu.

Les communes auront de toute façon moins de décisions à prendre avec les cercles scolaires

Mme de Pourtalès Thurnherr dit que si on accepte pas, c'est clair qu'on risque de voir les enfants de Valangin scolarisés à Neuchâtel.

Décision : le Conseil général accepte à l'unanimité l'adhésion partielle au cercle scolaire de la Fontenelle Val-de-Ruz et donne compétence au Conseil communal pour transmettre cet accord.

8. Arrêté relatif à l'adoption du règlement général du Syndicat intercommunal de l'EORÉN

Mme Charrière explique que ce sera une immense entité, en fait l'ESRN actuel agrandi. Elle donne lecture des points essentiels et se réfère au tableau des pages 10 et 11 qui explique l'implication des communes au niveau des autorités qui constitueront le Syndicat.

Elle fait remarquer que les communes adhérentes devront fournir un grand investissement en personne.

Si les communes veulent quitter l'ESRN et ne pas adopter ce règlement, elles devront payer leur « sortie », pour Valangin cela représente environ 80'000,- francs.

Ce syndicat est très bureaucratique.

M. Wälti propose au Conseil général de donner la compétence à Mme Charrière d'écrire au nom de la commune pour signaler que l'on trouve la structure administrative assez lourde avec un gros investissement au niveau du temps que l'on devra y consacrer.

Au vote :

Art. 1 : 6 oui, 4 abstentions

Art. 2 : 4 oui, 6 abstentions

Art. 3 : 4 oui, 6 abstentions

Art. 4 : 4 oui, 6 abstentions

L'arrêté dans son ensemble est accepté par 4 oui, 1 non et 5 abstentions

Le Conseil général délègue la compétence à Mme Charrière pour faire un courrier par 9 oui et 1 abstention.

9. Nomination d'un membre à la commission du feu

Le PLR propose la candidature de M. Gérard Margueron. Accepté à l'unanimité.

10. Nomination d'un membre à la commission Trafic

Le PLR propose M. Stéphane Robert. Accepté à l'unanimité

11. Nomination d'un membre à la commission des Finances

Indépendance valanginoise propose Mme Mélanie Aquilon. Accepté à l'unanimité

12. Nomination d'un membre à la commission Révision des règlements communaux

Le PLR propose M. Danilo Bozzelli. Accepté à l'unanimité

13. Nomination de deux membres à la commission Monuments historiques

Le PLR propose M. Vincent Perrin. Accepté à l'unanimité

Indépendance valanginoise propose Mme Mélanie Aquilon. Accepté à l'unanimité.

14. Informations du Conseil communal

Mme Charrière informe qu'une subvention cantonale a été versée concernant les frais inhérents à la fusion. Dans l'arrêté d'octroi de la subvention, la commune de Valangin avait été oubliée, mais après avoir écrit tout est rentré dans l'ordre.

Mme Charrière informe que des amendes ont été mises par le garde-police, dans le Bourg et sur la place de la Collégiale, comme le demandait une pétition émanant de citoyens du quartier. Ce courrier sera lu lors de la prochaine séance du Conseil général.

Mme de Angelis Margueron demande si on ne pourrait pas poser des chicanes ? Le Conseil communal étudiera cette possibilité.

Mme Widmer donne un résumé des dépenses communales au niveau des investissements en faisant remarquer que le Conseil général a été très généreux, mais qu'il faut être prudent à l'avenir car les finances de la commune ne sont plus aussi bonnes qu'il y a quelques années, les rentrées dues au radar sont en constante baisse.

Les amortissements vont grever le compte de fonctionnement pendant de longues années.

M. Charrière dit qu'à La Borcarderie, les boucles ont été endommagées lors des travaux. Ne pourrait-on pas réclamer une indemnité à l'entreprise. Mme Widmer répond que pendant les travaux, le radar a été posé ailleurs, cela n'a rien changé fondamentalement.

M. Wälti ajoute que les boucles ont été reposées et que de toute façon ces boucles ont dû être déplacées à cause du déplacement de la route d'env. 2m.

M. Wälti informe que l'Etat a l'intention d'inverser la priorité du carrefour en bas du village. Le Conseil communal a d'ores et déjà émis un avis négatif à ce projet et suggéré plutôt la pose d'un mini rond-point. Affaire à suivre.

15. Interpellation

Aucune

16. Divers

Aucun

La parole n'étant plus demandée, la vice-présidente lève la séance à 21h09.

La présidente

L'administratrice